

REGLEMENT DU CONOURS «Des Embruns dans les bulles»

Jeu Concours gratuit et sans obligation d'achat

Article 1 :

L'association Loi 1901 dénommée Centre International de la Mer – Corderie Royale, domiciliée à la Corderie Royale, BP 50108 - 17303 Rochefort Cedex, a pour objectif de promouvoir le patrimoine historique et maritime de Rochefort, elle gère notamment les visites du site de la Corderie Royale ainsi que la Librairie Maritime, le Magasin des Cordages et le restaurant Les Longitudes qui sont intégrés au site. L'association organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat du 02 juin au 31 août 2014, nommé « Des embruns dans les bulles». Ce jeu sera proposé sur le site Internet de la Corderie Royale ci-après désigné www.corderie-royale.com.

Article 2 :

Le participant doit remplir son formulaire d'inscription (nom, prénom, adresse e-mail, date de naissance, numéro de téléphone et son adresse postale complète). Il est ensuite invité à répondre correctement à 3 questions :

- 1) A quelle époque la BD « Tramp » de Patrick Jusseaume se déroule-t-elle ?
 - a) XIIème siècle
 - b) XVIIème siècle
 - c) XXème siècle

- 2) Qui est l'auteur de la BD « Le Grand Siècle » ?
 - a) Hergé
 - b) Bilal
 - c) Simon Andriveau

- 3) L'Épervier, héros des albums de Patrice Pellerin, aide les visiteurs à déjouer le « Complot » qui menace la Corderie en 1743. C'est un corsaire du Roi, mais de quel roi ?
 - a) Louis XV
 - b) Henri IV
 - c) Louis XI

Les gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses.

Article 3 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique adulte ou mineure avec autorisation parentale résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice (et de leurs familles vivant à la même adresse), des membres du personnel (et de leurs familles vivant à la même adresse) des sociétés ayant participé à la conception, à l'organisation et à la réalisation de ce jeu concours.

Le participant ne peut y jouer qu'une seule fois. Il ne sera en conséquence attribué qu'un seul lot par participant. Etant entendu qu'il ne peut y avoir qu'un seul participant par foyer (les membres d'une même famille résidant à la même adresse et portant le même nom constituent un seul participant).

Le joueur peut parrainer des amis s'il le souhaite.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à des vérifications, tout participant ne répondant pas aux critères sera disqualifié.

Article 4 :

Le participant doit se rendre sur le site www.corderie-royale.com pour jouer entre le 02 juin 2014 à 10h00 et le 31 août 2014 à minuit.

Il devra prendre connaissance du fonctionnement et des conditions générales de participation au jeu concours.

Article 5 :

- **1^{er} lot** : T1 à T6 de la BD « *l'Épervier* » de Patrice Pellerin (valeur 81,70€) et 1 Pass Famille valable pour les visites des sites de la Corderie Royale et de l'Hermione pour 2 adultes et 2 enfants (valeur du Pass : 41€) – Valeur totale : 122,70€
- **2^e lot** : L'intégral de la BD « *Typhaon* » de Guillaume Sorel et Dieter (valeur 18€) + 2 billets jumelés Corderie Royale + Hermione valeur 32€ (sur la base de deux entrées adultes valable pour les visites des deux sites à 16€ /personne) – Valeur totale : 50€
- **3^e lot** : T1 de la BD « *Trois éclats blancs* » de Bruno Le Floch (valeur 14,95€) + 2 billets jumelés Corderie Royale + Hermione valeur 32€ (sur la base de deux entrées adultes valable pour les visites des deux sites à 16€ /personne) – Valeur totale : 46,95€

- **4^e lot** : T1 de la BD « *Tramp: le piège* » de Patrick Jusseaume (valeur 13,99€) + 2 billets jumelés Corderie Royale + Hermione valeur 32€ (sur la base de deux entrées adultes valable pour les visites des deux sites à 16€ /personne) – Valeur total : 45,99€
- **5^e lot** : T1 de la BD « *L'Épervier: le trépassé de Kermellec* » de Patrice Pellerin (valeur 13,95€) + 2 billets jumelés Corderie Royale + Hermione valeur 32€ (sur la base de deux entrées adultes valable pour les visites des deux sites à 16€ /personne) – Valeur totale : 45,95€
- **6^e lot** : T1 de la BD « *Le Grand Siècle: Alphonse* » de Simon Andriveau (valeur 13,95€) + 2 billets jumelés Corderie Royale + Hermione valeur 32€ (sur la base de deux entrées adultes valable pour les visites des deux sites à 16€ /personne) - Valeur totale : 45,95€
- **7^e lot** : T1 de la BD Les Passagers du vent : *La fille sous la Dunette* (valeur 13,90€) + 2 billets jumelés Corderie Royale + Hermione valeur 32€ (sur la base de deux entrées adultes valable pour les visites des deux sites à 16€ /personne) - Valeur totale : 45,90€
- **8^e à 20^e lot** : 2 entrées Corderie Royale (journée ou soirée Complot) valeur 22€ (sur la base de deux entrées adultes soirée incluant la visite journée à 11€ /personne)

L'envoi des lots se fera dans un délai d'un mois suivant la fin du jeu.

L'envoi non réceptionné par le destinataire, refusé ou retourné pour des motifs tels qu'adresse inexacte, adresse inconnue ou n'habite plus à l'adresse indiquée reviendra à l'organisateur qui pourra en disposer librement.

Les coordonnées inexactes ou incomplètes ne seront pas prises en considération.

L'organisateur se réserve la possibilité de remplacer le lot annoncé par un lot équivalent de même valeur pour le jeu concours.

L'organisateur se réserve le droit de demander des justificatifs d'identité ou des justificatifs prouvant l'identité du participant. L'absence de fourniture de ces justificatifs dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande entraînera la non attribution du lot et l'organisateur pourra en disposer librement.

Le lot ne peut être échangé, ni repris et ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie financière, ni remis à un tiers.

Article 6 :

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision, d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée du fait de ces modifications.

Article 7 :

Du seul fait de sa participation, le gagnant autorise l'organisateur, sans restriction ni réserve, à utiliser son nom, son prénom, son adresse e-mail, son adresse postale ou son numéro de téléphone dans toute manifestation ou opération publi-promotionnelle liée au présent jeu concours sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

Article 8 :

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet qui empêcheraient le bon déroulement du jeu concours et l'information des participants.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de la contamination par un éventuel virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants sur le site.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé au participant, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, adresse et plus généralement par tous moyens non conforme au respect de l'égalité des chances entre les participants seraient automatiquement éliminés.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation des prix attribués.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de retard ou de perte des lots et/ou dommages causés lors de leur acheminement. De même, il ne saurait être tenu pour responsable des retards et / ou pertes des lots du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle pour autre cas fortuit.

Article 9 :

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 10 :

Le règlement complet du jeu concours est déposé auprès de Maître Guillou, huissier de justice à Rochefort (23 avenue Marcel Dassault BP 60307, 17312 Rochefort Cedex).

Ce règlement peut être envoyé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de la société organisatrice.

Ce règlement peut être consulté sur le site internet www.corderie-royale.com, dans la page dédiée au concours.

Article 11 :

Les frais engagés par les participants au jeu concours peuvent être remboursés en adressant une simple demande écrite à la société organisatrice au plus tard 30 jours après la clôture du jeu concours.

Une seule demande pourra être accordée par participant (même nom, même adresse). Le demandeur devra préciser son nom, adresse postale, joindre un RIP ou un RIB à son nom et préciser l'objet de sa demande. Les timbres de la demande de remboursement des frais de participations et celui de la demande de règlement seront remboursés sur simple demande au tarif postal 20 g en vigueur, tarif lent.

Le coût de la communication téléphonique pour accéder au site Internet et le temps de participation au jeu concours sera remboursé forfaitairement dans la limite d'une connexion par participant, sur la base d'un temps de connexion moyen à Internet de 5 minutes à un coût forfaitaire de 0,05 euro par minute, soit un remboursement forfaitaire de 0,25 euro TTC. Les participants bénéficiant d'un abonnement forfaitaire et, dans ces conditions, n'ayant pas engagé de frais pour le présent jeu, ne pourront prétendre à un remboursement.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire ou par chèque.

Articles 12 :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations le concernant et peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers en écrivant un courrier à l'adresse de la société organisatrice, en mentionnant ses noms, prénom et en joignant une copie de sa pièce d'identité.

Article 13 :

Le présent jeu concours est soumis à la loi française.

Les réclamations devront être faites dans les 30 jours à compter de la date de fin du jeu.

Toutes difficultés pratiques d'interprétation ou d'application non prévues par le règlement seront tranchées souverainement et en dernier ressort par la société organisatrice.